

Cote du document: EB 2012/LOT/P.17  
Date: 21 décembre 2012  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

**F**



Ouvrer pour que les  
populations rurales pauvres  
se libèrent de la pauvreté

## **Mémoire du Président**

### **Révision du financement supplémentaire à la République arabe d'Égypte pour le**

### **Projet de développement de l'irrigation en exploitation sur les terres anciennes**

#### **Note pour les représentants au Conseil d'administration**

##### Responsables:

##### Questions techniques:

**Abdelhamid Abdouli**  
Chargé de programme de pays  
téléphone: +39 06 5459 2248  
courriel: a.abdouli@ifad.org

##### Transmission des documents:

**Deirdre McGrenra**  
Chef du Bureau des organes  
directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: gb\_office@ifad.org

---

Pour: **Approbation**

## **Recommandation d'approbation**

Suite à l'approbation du document EB 2012/LOT/P.5, le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de révision du financement supplémentaire pour le Projet de développement de l'irrigation en exploitation sur les terres anciennes.

## **Mémoire du Président**

### **Révision du financement supplémentaire à la République arabe d'Égypte pour le Projet de développement de l'irrigation en exploitation sur les terres anciennes**

#### **I. Contexte**

1. Le 3 décembre 2012, le Conseil d'administration a approuvé, par le biais de la procédure de défaut d'opposition, un financement supplémentaire sous la forme d'un prêt équivalant approximativement à 13,5 millions d'USD et d'un don équivalant approximativement à 0,5 million d'USD en faveur du Projet de développement de l'irrigation en exploitation sur les terres anciennes. Le projet a été approuvé par le Conseil d'administration en décembre 2009 (document EB 2009/98/R.40/Rev.1). Ce prêt et ce don du FIDA seront utilisés afin de cofinancer, avec le Gouvernement égyptien et les bénéficiaires du projet, les coûts liés à l'élargissement de la zone d'intervention aux Gouvernorats de Beni Suef et de Menia.

#### **II. Justification**

2. Compte tenu des capacités restreintes des organisations à assise communautaire dans la zone d'intervention, et afin de permettre à celles-ci de prendre une part active au fonctionnement et à l'entretien des systèmes d'irrigation, un don supplémentaire de 0,5 million d'USD est proposé en appui au plan de financement en vigueur. Pour pouvoir maintenir l'allocation affectée à l'Égypte au titre du système d'allocation fondé sur la performance (SAFP), le montant du prêt approuvé du FIDA serait ramené de 13,5 millions d'USD à 13,0 millions d'USD et le montant du don approuvé passerait de 0,5 million d'USD à 1,0 million d'USD.

#### **III. Recommandation**

3. Je recommande que le Conseil d'administration approuve la révision du financement supplémentaire pour le Projet de développement de l'irrigation en exploitation sur les terres anciennes en adoptant les résolutions ci-après:

DÉCIDE: que le prêt supplémentaire octroyé à des conditions ordinaires à la République arabe d'Égypte, approuvé par le Conseil d'administration le 3 décembre 2012 par le biais de la procédure de défaut d'opposition, pour un montant équivalant approximativement à huit millions sept cent soixante-dix mille droits de tirage spéciaux (8 770 000 DTS) afin de financer le Projet de développement de l'irrigation en exploitation sur les terres anciennes, sera porté à huit millions quatre cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (8 450 000 DTS) et alloué aux catégories de dépenses suivantes: i) travaux pour un montant de 8 300 000 DTS et ii) moyens de transport, équipement et matériaux pour un montant de 150 000 DTS, et sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le don supplémentaire octroyé à la République arabe d'Égypte, approuvé par le Conseil d'administration le 3 décembre 2012 par le biais de la procédure de défaut d'opposition, pour un montant équivalant approximativement à trois cent trente mille droits de tirage spéciaux (330 000 DTS), sera porté à six cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (650 000 DTS) et alloué aux catégories de dépenses suivantes:

- i) travaux pour un montant de 240 000 DTS, ii) moyens de transport, équipement et matériaux pour un montant de 30 000 DTS, iii) assistance technique nationale/services de consultants pour un montant de 110 000 DTS et iv) formation pour un montant de 270 000 DTS, et sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.